

# ECCC – Meliadine Gold mine WL amendment Final Submission Executive Summary

Agnico Eagle Mines Limited (AEM or Agnico) is proposing to amend their Meliadine Gold Project Type A Water License (WL)(2AM-MEL1631). The scope of the Type A WL Amendment includes mining four additional deposits and adding associated infrastructure for the Project, and seeks to increase the annual freshwater consumption limit set in the WL.

Environment and Climate Change Canada (ECCC) has participated in the WL amendment review process to date, providing a preliminary technical assessment-completeness check and technical comments to the Nunavut Water Board (NWB). ECCC also attended the Technical Meeting and Pre-Hearing Conference held in Rankin Inlet Nunavut on June 5 to 6, 2024. ECCC provides technical, science-based information and knowledge to the NWB pursuant to the Nunavut Agreement.

This submission summarizes the results of ECCC's technical review of information provided in the Proponent's application, as well as information and commitments provided by the Proponent throughout the WL review process thus far. The comments and recommendations provided in the submission relate to ECCC's mandate in the context of the *Canadian Environmental Protection Act*, the pollution prevention provisions of the *Fisheries Act*. They are intended for consideration by the NWB.

ECCC's outstanding concerns are related to which water quality guidelines are used, water quality parameter exceedances noted in Meliadine Lake, and the proposed water withdrawal rate during closure.

## Résumé

Agnico Eagle Mines Limitée (AEM ou Agnico) propose de modifier son permis d'utilisation des eaux de type A (2AM-MEL1631) pour le projet aurifère Meliadine. La portée de la modification du permis d'utilisation des eaux de type A comprend l'extraction dans quatre gisements supplémentaires avec l'ajout de l'infrastructure connexe pour le projet et vise à augmenter la limite annuelle de prélèvement d'eau douce établie dans le permis d'utilisation des eaux.

À ce jour, Environnement et Changement climatique Canada (ECCC) a participé au processus d'examen de la modification du permis d'utilisation des eaux et a fourni une évaluation de l'exhaustivité de l'évaluation technique préliminaire et des commentaires techniques à l'Office des eaux du Nunavut (OEN). ECCC a également assisté à la réunion technique et à la conférence préparatoire à l'audience qui ont eu lieu à Rankin Inlet, au Nunavut, les 5 et 6 juin 2024. ECCC fournit des renseignements et des connaissances techniques et scientifiques à l'OEN, conformément à l'Accord du Nunavut.

Ce document résume les résultats de l'examen technique effectué par ECCC sur l'information fournie dans la demande du promoteur, ainsi que les renseignements et les engagements fournis à ce jour par le promoteur durant le processus d'examen du permis d'utilisation des eaux. Les commentaires et les recommandations présentés dans le document ont trait au mandat d'ECCC dans le contexte de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement* et des dispositions sur la prévention de la pollution de la *Loi sur les pêches*. Ils sont destinés à l'examen de l'OEN.

Les préoccupations non résolues d'ECCC portent sur les types de lignes directrices utilisés pour déterminer la qualité de l'eau, les dépassements quant aux paramètres de la qualité de l'eau observés dans le lac Meliadine et le taux de prélèvement d'eau proposé pendant la fermeture.